

AFFAIRE N° 16. - Approbation du dossier d'appel d'offres
relatif aux travaux de doublement de la canalisation de refoulement
de la Montagne.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa lettre en date du 3 MAI 1971, n° 71-1822 Infra/AF, Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement m'a fait parvenir le dossier d'appel d'offres pour les travaux concernant le doublement de la canalisation de refoulement de la Montagne. Ce dossier a reçu l'approbation préfectorale le 11 MAI 1971.

Le financement de cette opération sera assuré par une subvention du Ministère de l'Intérieur et par un emprunt qui a été contracté auprès de la CAISSE CENTRALE de COOPERATION ECONOMIQUE.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs,

- d'entériner ce projet ;
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

M. Bruno BOYER. - Bientôt, il faudra prévoir le doublement du réservoir.

M. Jack AFPEJEE. - En effet, il faudra par la suite doubler la cuve de 1 000 m³.

M. BOYER Bruno. - Il faudra songer à faire ce réservoir assez rapidement.

M. Jack AFPEJEE. - Ainsi que la troisième pompe.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

Approuvé
le 17 juin 1971
P. le Maire
Le Secrétaire Général
Signé: Ph. KESSLER

P. copie certifiée conforme
le Directeur des Affaires Financières
Signé: O. HOARAU